
M
117
Su
2





LES FONDATEURS DE LA NATIONALITÉ BELGE

NOTES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

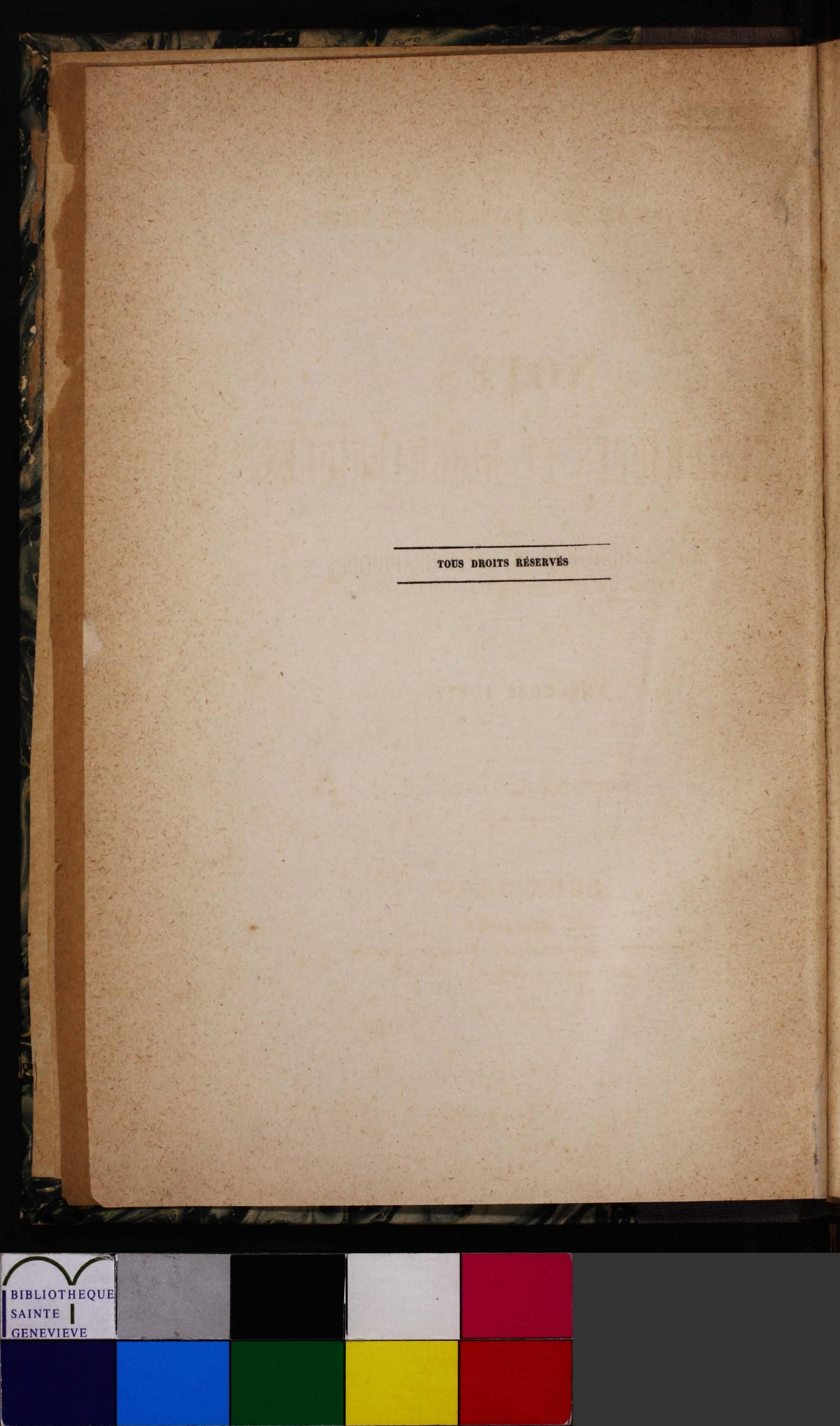
DEUXIÈME SÉRIE.

Le comte de Theux.
L'origine du gouvernement provisoire. — Léopold Ier et le prince de Ligne.
Les dernières années de M. Van de Weyer.

BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1874

NOTES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.


BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

LES FONDATEURS DE LA NATIONALITÉ BELGE

NOTES
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

DEUXIÈME SÉRIE.

BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG
1874

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

TABLE.

A. M. L. JOTTRAND, ancien membre du Congrès national.

MON CHER MONSIEUR JOTTRAND,

Je vous demande l'autorisation de reproduire la lettre suivante que vous avez bien voulu m'adresser :

Le 3 juillet 1874.

MON CHER MONSIEUR JUSTE,

Je vous remercie de l'exemplaire de votre notice sur De Potter que vous m'avez fait parvenir. Je vous revaudrai cela prochainement, par un exemplaire de la publication que je prépare sous ce titre : *Patriotes d'élite.*

Je ne puis me dispenser de vous communiquer, dès aujour-

d'hui, ces toutes premières lignes de préface que je destine à cette publication :

« Il ne faut pas laisser classer en un seul genre les « citoyens qui ont marqué dans la révolution belge de 1830.

« *Les Fondateurs de la monarchie belge,* cela peut servir « de rubrique à une série de notices sur un certain nombre « de personnages qui ont préparé et fait réussir la révolu- « tion en la dirigeant, — surtout dans les derniers temps, — « vers la solution qui lui a été donnée. Il est clair, toutefois, « que la rubrique est trop spéciale ; et ç'a été un tour de « force assez curieux que d'y ranger, par exemple, des « notices sur Gendebien et sur De Potter. » . . . . . .

. . . .

Et je termine ainsi :

« Il m'est permis de choisir un titre général moins sujet « à objections. Mes notices se rangent très-bien sous cette « rubrique-ci : *Patriotes d'élite.* »

C'est, j'en conviens, mon cher monsieur Juste, une pierre jetée dans votre jardin ; mais mon espèce de protestation à votre adresse a bien sa valeur critique.

Bien à vous,

L. Jottrand.

La réponse à votre « protestation, » je la trouve, mon cher monsieur, dans la *Revue de Belgique,* où M. E. Van Bemmel s'exprime en ces termes :

« La collection publiée par M. Théodore Juste comprend plutôt les fondateurs de la *nationalité* belge que ceux de la *monarchie,* et c'est ce qui explique la place qu'y occupe et que devait y occuper de Potter, le républicain

ferme et convaincu. Nous devons tout d'abord rendre hommage à l'impartialité de l'historien : il a voulu et su faire l'éloge d'un homme dont le rôle et le caractère ont été en opposition ouverte avec le rôle et le caractère des véritables fondateurs de la *monarchie*. Les deux dernières biographies de la collection, celles de Gendebien et de de Potter, montrent que M. Juste se tient en dehors de tout esprit de parti, qu'il comprend les devoirs de sa tâche, et c'est là un mérite des plus rares quand il s'agit d'histoire contemporaine. »

Vous me louez donc outre mesure, mon cher monsieur, en supposant que j'ai voulu faire un *tour de force;* je me suis efforcé d'être impartial : rien de plus.

J'avais d'ailleurs prévu votre objection quand je disais en tête de la biographie de Louis de Potter :

« Bien qu'il ait été un partisan inébranlable de la forme républicaine, de Potter a sa place marquée, et il mérite une place éminente, parmi les fondateurs de l'État belge. Le premier, dans des écrits restés célèbres, il proclama les libertés qui sont aujourd'hui les fondements de notre Constitution, etc. »

La *monarchie belge*, c'est-à-dire la forme du gouvernement décrétée par le Congrès national le 22 novembre 1830, veut donc dire l'*État belge*.

Un critique, moins bienveillant que vous, m'avait défié de ranger Alex. Gendebien parmi les fondateurs de la monarchie parce qu'il avait voté contre le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Je n'ai pas tenu compte de ce défi et j'ai eu raison. Un homme éminent, qui a été

ministre du roi Léopold Ier, Charles de Brouckere, s'était également prononcé contre l'élection du prince Léopold. Aurais-je dû, pour ce vote, exclure aussi Charles de Brouckere de la galerie des *fondateurs de la monarchie belge?*

Vous préférez, pour vous, une autre rubrique ; celle-ci : *Patriotes d'élite.*

Je ne vous chercherai pas chicane à ce sujet ; je pourrais cependant faire remarquer que les principaux fondateurs de la monarchie, Joseph Lebeau, Sylvain Van de Weyer, Nothomb, Félix de Mérode, de Gerlache, etc., méritent votre glorieuse qualification tout aussi bien que de Potter, le baron d'Hoogvoorst et Alex. Gendebien.

Quoi qu'il en soit, je suis tout disposé, mon cher monsieur, à vous satisfaire comme je le pourrai. Si je me suis trompé, je veux réparer mon erreur. On était habitué à lire au frontispice de cette galerie : *Les fondateurs de la monarchie belge.* On lira maintenant : *Les fandateurs de la nationalité belge.* J'aimais cependant mieux la première dénomination, *monarchie belge* signifiant, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'*État belge.* Je ne sais d'ailleurs s'il faut attribuer la création de notre *nationalité* aux patriotes de 1830 exclusivement; rappelez-vous ce que disait de Pradt en 1820, après les terribles commotions qui avaient bouleversé et comme anéanti l'ancienne Belgique : « Le Belge, placé entre la France, l'Allemagne et la Hollande, n'est ni un Français, ni un Allemand, ni un Hollandais. »

Je veux néanmoins écouter les conseils qui m'ont été donnés et faire droit en même temps à vos observations. Je me rends.

Agréez, etc.

Th. J.

1er octobre 1874.

LE COMTE DE THEUX.

Barthélemy-Théodore, chevalier de Theux de Meylandt, avait vu le jour à Schabroeck, dans le Limbourg, le 25 février 1794. On a peu de détails sur sa jeunesse; les plus intéressants se trouvent dans les *Mémoires* du comte Henri de Mérode-Westerloo. Le chevalier de Theux était un des meilleurs amis de cette noble maison; il était le camarade des jeunes comtes et, par eux, il noua des relations avec d'autres membres de la noblesse catholique. Il était loin d'ailleurs de se complaire dans l'oisiveté. Il suivit les cours de droit de l'université de Liége et il obtint le grade de docteur. Mais bien qu'il

se fût fait inscrire au tableau des avocats, il ne se destina point à la pratique du barreau. L'indépendance dont il jouissait lui permit de se livrer à son goût pour les sciences administratives. De bonne heure il se mêla de politique; on le vit au premier rang des pétitionnaires liégeois qui, en 1828, s'adressaient aux États-Généraux pour réclamer le redressement des griefs.

La révolution de 1830 ouvrit devant le chevalier de Theux la carrière où il devait s'illustrer. Il avait alors trente-six ans. Élu député suppléant par le district de Hasselt, il fut, le 10 novembre 1830, admis au Congrès national, en remplacement du comte d'Arschot, qui avait opté pour Bruxelles. Il se prononça pour l'indépendance du peuple belge, pour l'exclusion des Nassau, pour la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire.

De haute taille, le visage impassible, toujours maître de lui, plus que froid, M. de Theux ne passionnait jamais les débats, mais il les éclairait par un jugement sûr et un rare bon sens.

Le discours qu'il prononça en faveur de la monarchie héréditaire mérite d'être cité. «... L'expérience, dit-il, que nous avions faite de la monarchie constitutionnelle, depuis 1815, pour-

rait faire croire que cette forme de gouvernement n'offre pas de garantie suffisante pour le maintien des libertés publiques; mais chacun sait que tous nos maux ont découlé de ce que les Puissances nous avaient imposé un roi qui ne pouvait nous convenir sous aucun rapport; de ce qu'elles nous avaient réunis à la Hollande qui fut constamment liguée avec le ministère contre nous; et enfin de ce que les auteurs de la loi fondamentale furent obligés d'en abandonner presque tous les développements à l'arbitraire du roi... Si, dans des circonstances aussi difficiles, des députés généreux, soutenus par l'opinion et par les pétitions de leurs concitoyens, sont parvenus à arrêter et même à faire rétrograder sur plusieurs griefs le gouvernement le plus astucieux et le plus tenace, comment pourrions-nous redouter pour l'avenir des empiétements de la part d'une dynastie qui sera de notre choix, qui ne sera appelée à la souveraineté que lorsque nous aurons établi une constitution éminemment libérale, et lorsque nous aurons complété *toutes les lois organiques* de cette constitution? Mais surtout comment pourrions-nous redouter ces empiétements, aujourd'hui que nous sommes absolument indépendants et dégagés de toute influence étran-

gère? N'est-il pas constant que le caractère distinctif de notre nation est l'amour de la liberté, que lui seul a suffi pour conserver les anciennes libertés publiques, même sous les princes étrangers les plus puissants? Le caractère d'indépendance est tellement universel que je ne puis plus concevoir qu'un souverain trouve jamais dans ce pays assez de partisans pour essayer de renverser les institutions que vous aurez établies. Or, dès que nous n'avons rien à craindre pour nos libertés, tout doit nous engager à adopter un gouvernement monarchique représentatif. Cette forme de gouvernement rassurera davantage nos concitoyens contre la crainte de l'anarchie; elle nous mettra à même d'établir plus promptement et plus sûrement des relations avantageuses avec nos voisins; je dirai même que c'est le seul gouvernement propre à rétablir la confiance intérieure et extérieure, et à consolider notre indépendance... (1). »

Il convient aussi de mentionner l'opinion qu'il émit sur la nécessité de deux chambres. «... En considérant, disait-il, la gravité et la moralité du peuple belge, en considérant le calme de cette assemblée nombreuse, on est sans doute

(1) *Discussions du Congrès national*, t. I, p. 223.

porté à croire que nous n'avons pas besoin de Sénat. Cependant, je n'oserais admettre une innovation aussi importante dans le système politique, tandis qu'elle n'a été tentée avec succès chez aucun autre peuple. Et d'abord, il est certain qu'elle serait fortement désapprouvée par nos voisins et considérée par eux comme constituant notre gouvernement dans un état précaire sans garantie de stabilité. En effet, pouvons-nous avoir une entière confiance que notre Chambre élective sera toujours tellement bien choisie, que jamais une majorité ne l'entraînera hors des voies de la modération? Pouvons-nous compter que, résistant aux désirs d'étendre ses attributions, elle n'attirera pas à elle la totalité du pouvoir législatif en réduisant à rien dans la pratique l'exercice du *veto* suspensif ou perpétuel que vous attribuerez au chef de l'État? Et celui-ci conservera-t-il dans son intégrité l'exercice même du pouvoir exécutif? Je ne le pense pas, et cependant alors l'équilibre des pouvoirs serait rompu et la constitution violée dans ses dispositions principales... Les publicistes les plus éclairés sont d'avis que l'équilibre de ces deux pouvoirs ne peut être maintenu s'il n'existe en même temps une pairie qui puisse servir d'intermédiaire par le calme de ses déli-

bérations, et encore plus par une sage lenteur qui donne un temps utile pour calmer les passions... ([1]). »

M. de Theux prit une part active, considérable, aux débats sur la constitution, se montrant et demeurant fidèle *unioniste*. S'il défendit la complète liberté des cultes et l'indépendance absolue du clergé, il se signala aussi parmi les plus chauds partisans de la liberté de la presse.

Rapporteur de la loi électorale, il fit des efforts persévérants et habiles pour maintenir tout au moins l'équilibre entre les villes et les campagnes. « Le nombre des électeurs des villes, disait-il, ne doit pas surpasser celui des campagnes. » Mais, en fait, le projet auquel s'était rallié M. de Theux donnait aux campagnes la supériorité sur les villes.

Quand il s'agit d'élire le chef de l'État, M. de Theux, redoutant la prépondérance française, se prononça contre le duc de Nemours et pour le duc de Leuchtenberg. Louis-Philippe n'ayant pas osé accepter la couronne de Belgique pour son fils, le pouvoir exécutif allait être confié provisoirement à un régent. Comme il fallait opter entre le baron Surlet de Chokier, président du

([1]) *Discussions du Congrès national,* t. I, p. 433.

Congrès, et le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, M. de Theux vota pour celui-ci par sympathie et par communauté d'opinion. Quelques mois après, il appuyait la proposition tendante à élire le prince Léopold de Saxe-Cobourg roi des Belges et se prononçait également pour l'acceptation des préliminaires de paix proposés par la conférence de Londres. « ... Si, disait-il, nous refusons les propositions de paix qui sont le résultat d'une si longue négociation, il est peu probable que nous puissions traiter sous d'autres conditions; et cependant l'état provisoire, indéfiniment continué, présente des dangers pour la sûreté intérieure et extérieure du pays. D'autre part, essayer de traiter directement avec le roi de Hollande est une démarche inutile, aussi longtemps que nous demeurerons dans l'état actuel; ainsi il ne nous resterait qu'à lui déclarer la guerre, en vue de le forcer plus promptement à la paix... La stagnation toujours croissante des fabriques et du commerce, la difficulté de lever les impôts nécessaires dans les provinces, et la misère des classes inférieures du peuple, jointe aux manœuvres des agitateurs, pourraient amener les plus grands embarras si la guerre se prolongeait par suite des secours que les Prus-

siens accorderaient à la Hollande. Il me semble que ces maux, joints à la mort de plusieurs milliers de nos concitoyens sur le champ de bataille, et à la crainte d'une guerre qui pourrait devenir générale et entraîner l'asservissement de notre patrie, peuvent légitimer un vote dont le résultat final ne portera peut-être préjudice à aucun de nos concitoyens [1]. »

Après l'inauguration du premier roi des Belges, les électeurs furent convoqués pour choisir les membres des Chambres législatives. M. de Theux reçut alors de l'arrondissement de Hasselt un nouveau mandat qui devait être renouvelé sans interruption pendant plus de quarante ans. A la Chambre des représentants, M. de Theux montra les qualités qui l'avaient fait distinguer au Congrès. Aussi ne tarda-t-il point à être associé au gouvernement. Dès le 12 novembre 1831, il était nommé ministre d'État et membre du conseil, le 21, il était chargé provisoirement du portefeuille de l'intérieur et, le 30 décembre suivant, il devenait titulaire de ce département. Les chefs futurs du parti libéral, MM. Lebeau et Devaux, avaient eux-mêmes désigné au Roi le futur chef du parti

(1) *Discussions du Congrès national,* t. III, p. 491.

catholique. Mais à cette époque, qui paraît maintenant si loin de nous, les partis s'effaçaient, l'union existait, les patriotes n'avaient qu'un but : constituer la Belgique. M. de Theux conserva le portefeuille de l'intérieur jusqu'au 20 octobre 1832 et se retira lorsque le général Goblet, succédant à M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, eut formé le cabinet où siégèrent MM. Lebeau et Rogier [1].

Moins de deux ans après, le 4 août 1834, M. de Theux revenait au pouvoir avec M. de Muelenaere et reprenait le portefeuille de l'intérieur. La convention du 21 mai 1833 avait assuré à la Belgique une trêve en quelque sorte indéfinie, en lui laissant les parties contestées du Limbourg et du Luxembourg. Mettant à profit cette situation heureuse et inespérée, le gouvernement s'efforça de compléter l'œuvre du Congrès national. M. de Theux eut l'honneur d'attacher son nom à trois grandes lois organiques : la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septem-

[1] Parmi les actes qui signalèrent le premier ministère de M. de Theux, il faut mentionner l'arrêté royal du 21 mars 1832, lequel approuvait le plan d'un chemin de fer allant d'Anvers à Visé par Lierre, Diest et Tongres. Voir *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par THONISSEN, t. II, p. 165.

bre 1835; la loi communale du 30 mars 1836 et la loi provinciale du 20 avril de la même année. En même temps le laborieux ministre secondait le réveil de l'industrie et favorisait la renaissance des arts et des lettres. C'est à M. de Theux que l'on doit la création de la bibliothèque royale.

Au mois de décembre 1836, M. de Muelenaere se retira du cabinet pour reprendre le gouvernement de la Flandre occidentale. Voulant rattacher à la Belgique indépendante la puissante association financière qui devait sa création à Guillaume Ier, il avait proposé de conférer le titre de ministre d'Etat à M. Meeus, gouverneur de la *Société générale,* et à M. Coghen, son directeur le plus influent; mais appuyé par ses deux collègues, MM. Ernst et d'Huart, M. de Theux s'opposa à un acte qui, d'après lui, aurait enchaîné la liberté du ministère. Cette dissidence est constatée dans la lettre suivante que Léopold Ier adressait à M. de Muelenaere, le 12 décembre: « J'ai vu ce soir M. de Theux; « je l'ai trouvé véritablement affligé de toutes « ces malheureuses complications. Son intention est d'aller vous voir demain; comme il a « été entraîné à ce qui s'est passé, je vous prie « de l'accueillir favorablement, de lui faire

« sentir tout ce qu'il y a de pénible dans sa « conduite vis à vis de vous, sans vous brouiller « avec lui. Pour le bien du pays, je trouve dési« rable que des relations tolérables soient main« tenues entre vous deux : cela nous donnera « des chances d'avenir... ([1]). » En réalité, l'opposition de M. de Theux fut invincible, et elle reçut l'approbation d'un grand nombre de représentants qui allèrent même féliciter le ministre de l'intérieur.

La retraite de M. de Muelenaere accomplie, M. de Theux réunit sous sa direction le département des affaires étrangères et celui de l'intérieur ([2]). On l'a dit avec vérité dans une occasion solennelle : député ou ministre, M. de Theux fut chef partout. Par sa froide raison, son ferme bon sens et la force de son caractère, il imposait sa supériorité. Mais, arrivé au premier poste de l'État, il ne changea rien à la simplicité de sa vie. Il dédaignait l'ostentation et, ministre

([1]) *Voir* LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE. *Le comte de Muelenaere*, p. 56.

([2]) Un nouveau ministère, celui des travaux publics, fut créé et confié, le 13 janvier 1837, à M. Nothomb, secrétaire général du ministère des affaires étrangères depuis 1831.

dirigeant, ne vivait pas autrement que le plus humble des députés.

M. de Theux était donc dès lors le chef incontesté du parti catholique ; mais la politique qu'il pratiquait restait unioniste. Elle s'inspirait des idées de tolérance qui prédominaient au Congrès. C'est ainsi que M. de Theux, tout en faisant respecter les droits des catholiques, se gardait de persécuter les autres cultes ; le premier, il fit la proposition de salarier les ministres du culte juif. Cette haute impartialité finit par le rendre suspect à ses propres coreligionnaires. En 1837, un représentant de Tournai soutint que la conduite de M. de Theux n'offrait pas de garanties suffisantes pour le maintien des droits du parti catholique. La vérité est que le chef du cabinet était essentiellement gouvernemental. « Il administra, dit un publiciste libéral, avec sagesse et prudence, et se défendit toujours avec modération. Qu'il fût un homme de parti, chacun et lui-même doivent en convenir, ce qui ne l'empêcha pas de se conduire au pouvoir, comme depuis dans l'opposition, en véritable homme d'État [1]. »

[1] *Du Gouvernement représentatif en Belgique,* par E. Vandenpeereboom, t. I, p. 341.

En 1838, la brusque adhésion du roi Guillaume au traité des vingt-quatre articles, qu'il avait jusqu'alors repoussé avec une invincible obstination, allait mettre M. de Theux à une rude épreuve. En gardant le pouvoir dans un moment où l'indépendance du pays pouvait être remise en question, le représentant de Hasselt assumait une redoutable responsabilité.

M. de Theux fit de grands efforts pour conserver l'intégrité territoriale de la Belgique, pour obtenir de la conférence de Londres de nouvelles et plus équitables résolutions. Il nous a été permis de prendre connaissance de la correspondance privée qu'il entretint à cette époque avec M. Van de Weyer, représentant de la Belgique en Angleterre, et nous n'avons pas lu ces lettres sans émotion. Toujours calme, M. de Theux ne parvenait pas cependant à dissimuler ses angoisses ni l'ardeur de ses patriotiques espérances.

Vint enfin le moment décisif : abandonnée de la France et de l'Angleterre, la Belgique devait se soumettre à l'arrêt de l'Europe ou perdre sa nationalité dans une lutte inégale. M. de Theux n'hésita point. Avec MM. Nothomb et Willmar (les autres membres du cabinet s'étaient retirés), il vint proposer aux Chambres

d'adhérer aux résolutions *finales* et *irrévocables* de la conférence de Londres. Des imprécations accueillent cette proposition : « Hommes d'État misérables !... Ministres pervers!... Traîtres envers la patrie et le roi !... etc., etc. » M. de Theux reste impassible; il accomplit courageusement son devoir; il démontre froidement la nécessité de la soumission ; il contribue efficacement, par son attitude stoïque, à faire adopter le traité qui doit assurer l'existence de la Belgique. M. de Gerlache, qui l'avait aidé dans cette grande crise, a pu dire sans exagération : « M. de Theux, en sacrifiant sa popularité et sa position ministérielle au succès d'une cause à laquelle l'existence de la Belgique était attachée, a rendu au pays un service éminent et alors trop peu apprécié, mais dont l'histoire doit lui tenir compte [1]. »

Les jours du ministère étaient dès lors comptés. L'abandon forcé du Limbourg et du Luxembourg avait, comme on l'a dit, jeté la désaffection entre M. de Theux et plusieurs députés catholiques ; mais la véritable cause de sa chute, ce fut sa longévité. On se fatiguait de cette longue

[1] *Essai sur l'histoire du royaume de Belgique*, par DE GERLACHE. (Œuvres complètes, t. II, p. 567.)

domination et on la supportait avec impatience. M. de Theux proposa lui-même de séparer les deux ministères réunis dans sa main; cette concession ne parut pas suffisante. Tandis que les libéraux combattaient les tendances du principal ministre, la jeune droite attaquait sa prépotence. On saisit un prétexte, et ce fut un membre de la droite qui, involontairement sans aucun doute, provoqua la dissolution du cabinet. La démission de M. de Theux fut acceptée le 18 avril 1840, et il reçut le titre de comte en récompense de ses services.

Six années s'écoulèrent pendant lesquelles une grande transformation s'accomplit dans les deux partis qui se disputaient maintenant la prépondérance. On s'éloignait de plus en plus des idées unionistes qui avaient présidé à la révolution ; de mixte, le gouvernement allait devenir homogène. Le 31 mars 1846, M. de Theux constituait le ministère catholique qui devait essayer en vain de lutter contre les flots montants du libéralisme. L'éminent homme d'État, toujours sage et prudent, se garda bien toutefois de rompre avec ses antécédents, de se montrer agressif ou provocateur. «... Si, disait-il, « le ministère du 31 mars est plus homogène « dans sa composition, il ne doit pas cependant

« son origine à un sentiment d'exclusion ; déter-
« miné par les nécessités de la situation, il s'est
« formé en vue de maintenir la politique de
« modération qui a dirigé le gouvernement
« depuis 1830. » Le ministère du 31 mars, bientôt renversé par les élections de 1847, ne fut qu'une sorte de transition. Rendons-lui cette justice qu'il se montra scrupuleux observateur de la Constitution ; menacé par le congrès libéral, il respecta, malgré les suggestions du roi Louis-Philippe, l'article du pacte fondamental qui assure aux Belges le droit de s'assembler et de manifester librement leurs opinions.

A l'avénement des libéraux (12 août 1847), M. de Theux devint le chef de ce qu'en Angleterre on appelle l'opposition de Sa Majesté. Dans ce nouveau rôle, il se signala également par de hautes qualités. Conservateur, tory, catholique, il resta toujours fermement attaché à la dynastie et aux institutions nationales. Du reste, il ne montrait plus aucun goût pour le pouvoir. Il était satisfait de sa position parlementaire, et l'activité, qu'il ne donnait pas aux affaires publiques, il la consacrait aux grands travaux de fertilisation dont il avait pris l'initiative dans les bruyères de la Campine. C'est avec peine

qu'il quittait son domaine de Meylandt où il menait la modeste et fortifiante existence d'un noble campagnard.

En 1871, il y avait vingt-quatre ans que M. de Theux avait abandonné le gouvernail de l'État. Il touchait aux extrêmes limites de la vieillesse, mais il avait conservé une intelligence vigoureuse encore. Dans de graves et périlleuses conjonctures, il donna une dernière preuve de son patriotisme en constituant, le 7 décembre 1871, le ministère qu'il devait présider jusqu'à son décès. « Comme le soldat courageux et fidèle, a dit M. Thonissen, il est mort au poste que la confiance du chef de l'État et les suffrages de la représentation nationale lui avaient assigné. »

Le vénérable M. de Theux s'éteignit à Meylandt le 21 août 1874. Avant la levée du corps, qui devait être enseveli au cimetière de Heusden, M. Thonissen, député de Hasselt, retraça brièvement la carrière politique de son illustre collègue. Il dit avec vérité que M. de Theux était du nombre de ces hommes d'élite auxquels la Belgique doit son indépendance et sa liberté. Lors des funérailles solennelles, célébrées dans l'église primaire de Hasselt, un suprême et éloquent hommage fut rendu par l'archevêque

de Malines au sage pilote qui, pendant plus de quarante années, avait guidé le parti catholique.

L'ORIGINE ET L'INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

De récentes polémiques ont ramené l'attention sur les patriotes qui, pendant les journées de septembre 1830, constituèrent en face de l'ennemi le gouvernement provisoire. On nous saura gré, sans doute, d'éclaircir autant que possible ce mémorable épisode de notre histoire nationale. Deux anciens membres du gouvernement provisoire, MM. Jolly et J. Vander Linden, qui, pendant les combats de Bruxelles, montrèrent autant d'abnégation que de vrai courage, ont bien voulu nous remettre les notices que nous allons reproduire.

I

NOTICE DE M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON JOLLY.

On a beaucoup écrit sur la révolution de 1830, mais nulle part on ne trouve une relation exacte dans ses détails sur l'origine et l'installation du gouvernement provisoire.

Peu de personnes en ont eu connaissance, et celles qui y ont pris part se réduisent aujourd'hui à un très-petit nombre. C'est dans le seul but de rectifier les nombreuses erreurs qui se sont propagées dans le public, que je crois utile de relater les faits qui ont amené l'établissement du gouvernement provisoire. Je n'entrerai donc pas, pour le moment, dans d'autres détails concernant 1830.

Comme on le sait, les Hollandais attaquèrent Bruxelles le 23 septembre 1830, sur quatre points : les portes de Flandre, de Louvain, de Schaerbeek et de Laeken (d'Anvers). Repoussés

à la porte de Flandre, ils durent renoncer à pénétrer en ville par l'ouest.

A la porte de Schaerbeek, une colonne s'avança en suivant la rue Royale, dans le but de s'établir dans le Parc.

Bien qu'aucune résistance n'eût été organisée régulièrement, la colonne qui, de la porte de Schaerbeek s'avançait dans la rue Royale, ne parvint jusqu'au Parc qu'au prix des plus grands sacrifices.

La lutte continua sur ce point, pendant toute la journée, et ce fut dans un de ces moments qu'un parlementaire hollandais se présenta, demandant à parler à une autorité quelconque ; mais le peuple, peu familier avec les usages de la guerre, se jeta sur lui, arracha ses épaulettes, croyant faire ainsi un prisonnier.

Quelques personnes parvinrent à le dégager et on le conduisit à la caserne des pompiers, où l'on avait également conduit un major de hussards (Van Borstel), celui-ci vraiment fait prisonnier à la suite de l'échauffourée de la porte de Flandre.

Depuis la veille, il n'y avait plus d'autorité constituée à l'hôtel de ville, et par conséquent personne avec qui on eût pu mettre un parlementaire en communication.

Vers trois heures ou trois heures et demie de l'après-midi, je rencontrai le général Mellinet qui m'arrêta en disant qu'il y avait un parlementaire et qu'il ne trouvait personne qui pût entrer en relation avec lui.

« Je cherche partout et ne trouve personne, » me dit-il ; « il faut cependant avoir un moyen « de s'arranger ; il faudrait tâcher de réunir quel- « ques personnes notables qui se rendraient à « la caserne des pompiers. »

En ce moment, M. l'avocat Delfosse (plus tard inspecteur général des postes), vint à nous et nous lui fîmes part de notre embarras. Nous convînmes de réunir quelques notables de la 3e section; nos démarches réussirent et nous nous rendîmes à la caserne des pompiers, dans le logement du commandant.

On entra en pourparlers avec le parlementaire, M. le lieutenant-colonel de Gumöens, tué plus tard à la citadelle d'Anvers.

Il nous fit part de sa mission qui consistait à demander que l'on se soumît et que les Liégeois dussent quitter Bruxelles.

Après de longues discussions, il fut convenu que le colonel écrirait au prince Frédéric une lettre pour lui dépeindre l'esprit des habitants de Bruxelles et leur résolution de se défendre.

Nous tenions beaucoup à faire parvenir à destination une lettre qui, de notre part, avait surtout pour but que le Prince ne tentât pas, pendant la nuit, de s'emparer des points de la ville, jusqu'alors inoccupés par ses troupes.

Quant à renvoyer le parlementaire sans l'exposer à de graves dangers, il ne pouvait en être question, car le peuple n'y eût vu qu'un acte de trahison.

D'un autre côté, il n'était pas facile non plus pour d'autres d'arriver, à travers la fusillade, auprès du prince Frédéric, qui était hors la porte de Schaerbeek.

Le moyen qui offrit le plus de chances d'y réussir, c'était d'en charger quelques personnes par différentes directions.

Nous fîmes donc appel aux hommes de bonne volonté sachant monter à cheval. L'un des premiers qui se soient présentés, était M. Berten. Il vit M. le colonel de Gumöens, qu'il connaissait et qui même l'engagea à monter son cheval, ce qu'il fit. Pour tâcher d'arriver au but de sa mission, M. Berten avait pour instruction de sortir par la porte de Louvain ; il partit au plus vite.

Comme il n'y avait aucune autorité à l'hôtel de ville, nous résolûmes de nous y rendre et, en attendant une réponse du Prince, nous nous y

donnâmes rendez-vous pour sept heures du soir.

Lorsque nous nous présentâmes à la porte de la rue de l'Amigo, le concierge nous dit qu'il n'y avait plus personne, que l'hôtel de ville était complétement désert.

Le peuple avait pris l'habitude de l'envahir du côté de la Grand'Place; je crus donc prudent de demander au concierge de nous conduire dans une des salles du premier étage du côté de l'Amigo. Nous nous installâmes ainsi dans le cabinet du bourgmestre.

L'assemblée qui s'y trouvait réunie se composait d'une quinzaine de personnes, quelques-unes de ma connaissance et d'autres qui m'étaient totalement inconnues.

La première chose dont on s'occupa fut d'élire un président et l'on me désigna. Je consentis à accepter ce rôle, pour le moment, lorsque M. Berten, de retour de sa mission auprès du prince Frédéric, nous remit la réponse du Prince à la lettre de M. le lieutenant-colonel de Gumöens que M. Berten était parvenu à remettre aux mains du Prince.

Cette réponse, qui était à notre adresse, était une proclamation conçue en ces termes :

« J'étais venu par l'ordre de mon auguste « père vous apporter des paroles de paix ; je

« comptais franchement sur votre coopération « pour le maintien de la tranquillité. J'ai été « vivement affligé par les événements de cette « journée ; ils ont navré mon cœur ; cependant « il vous est encore ouvert : que la garde bour- « geoise s'unisse aux troupes de Sa Majesté et « alors je ferai étendre un oubli généreux sur « toutes les choses passées.

(*Signé*) « FRÉDÉRIC.

« Bruxelles, le 23 septembre. »

La lecture de cette proclamation à peine finie, je proposai de désigner une commission qui se rendrait la nuit même auprès du prince Frédéric dans le but, avant tout, de faire retirer les troupes à une certaine distance de la ville.

On procéda à la nomination de cette députation, mais sur ces entrefaites l'on vint dire que le baron d'Hoogvorst, chef de la garde bourgeoise, se trouvait dans les environs.

Je demandai, en conséquence, à l'assemblée si l'on devait considérer comme autorité constituée le groupe qui accompagnait le baron d'Hoogvorst ou bien notre assemblée : la question fut résolue en faveur de la nôtre.

La commission qui devait se rendre au quar-

tier général du prince Frédéric, établi hors la porte de Schaerbeek, fut composée, entre autres, du baron d'Hoogvorst, Delfosse, avocat, et du baron F. de Coppyn. Elle pouvait s'y rendre directement, M. Berten nous assurant qu'après la lecture de la lettre du lieutenant-colonel de Gumöens, le Prince avait donné les ordres pour que, en attendant, on fît cesser les hostilités.

Cette députation était sur le point de réussir à convaincre le Prince de la nécessité de retirer les troupes, lorsque le général Constant de Rebecque, chef d'état-major, rentra d'une reconnaissance qu'il avait faite et vint dire au Prince que l'on ne se gardait en aucune façon et qu'il n'avait pas rencontré une seule sentinelle du côté de la défense.

Ce rapport fit changer d'avis au Prince et les négociations furent rompues.

Après le départ de la députation envoyée au commandant des forces hollandaises, l'hôtel de ville se vida peu à peu et, vers le milieu de la nuit, je restai seul, attendant avec anxiété le retour des délégués qui tardaient à revenir et dont les retards m'inquiétaient beaucoup.

Ils ne rentrèrent que vers le point du jour.

Environ à la même heure quelques personnes se rassemblèrent à l'hôtel de ville et parmi elles

se trouvaient : M. Rogier, M. Michiels (depuis colonel de la garde civique), M. de Coppyn, M. Vanderlinden et d'autres bourgeois de la ville.

Je saisis ce moment pour leur déclarer que, me trouvant complétement seul, je les priai d'aviser à nommer une commission qui serait investie des pouvoirs nécessaires pour constituer une autorité dont l'urgence se faisait impérieusement sentir.

D'une voix unamine l'on désigna M. Rogier, puis le baron d'Hoogvorst, on m'engagea et M. Rogier que j'avais rencontré le 21 à l'hôtel de ville, ainsi que M. Michiels, insistèrent pour me faire accepter également cette mission difficile et dangereuse ; MM. le baron F. de Coppyn et J. Vander Linden se chargèrent des fonctions de secrétaires et nous installâmes une autorité sous la dénomination de *Commission administrative*.

Notre premier acte fut la proclamation dont voici le texte :

PROCLAMATION.

« Depuis deux jours Bruxelles est dépourvue
« de toute espèce d'autorité constituée ; l'éner-
« gie et la loyauté populaires en ont tenu lieu ;
« mais tous les bons citoyens comprennent qu'un

« tel état de choses ne peut durer sans compro-
« mettre la ville et le triomphe d'une cause,
« dont le succès dès hier est assuré.

« Des citoyens, guidés par le seul amour du
« pays, ont accepté provisoirement un pouvoir
« qu'ils sont prêts à remettre en des mains plus
« dignes, aussitôt que les éléments d'une auto-
« rité nouvelle seront réunis. Ces citoyens sont :
« MM. le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoog-
« vorst, de Bruxelles, Charles Rogier, avocat à
« Liége, et Jolly, ancien officier du génie.

« Ils ont pour secrétaires : MM. F. de Coppyn
« et J. Vander Linden, de Bruxelles.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830. »

Cette proclamation fut accueillie avec enthousiasme et dès ce moment la commission administrative fut investie d'une autorité réelle à laquelle le pays entier se rallia.

Elle prit ensuite, le 26 septembre de bonne heure, le nom de gouvernement provisoire.

Le gouvernement se composa donc, dès le 24 septembre, de grand matin, de MM. Charles Rogier, le baron Emmanuel d'Hoogvorst et Jolly.

MM. F. de Coppyn et J. Vander Linden, secrétaires.

Le 25 septembre, M. le secrétaire Vander Linden fut nommé trésorier et M. l'avocat Nico-

laï le remplaça le même jour comme second secrétaire.

Le 26, le gouvernement s'adjoignit MM. le comte Félix de Mérode, A. Gendebien et Sylvain Van de Weyer.

Le 28, il s'adjoignit encore M. de Potter qui venait de rentrer en Belgique.

II

NOTICE DE M. J. VANDER LINDEN.

Dès le 31 août, des barricades avaient été élevées à toutes les issues de la ville depuis la porte d'Anvers jusqu'à la porte de Namur ; de toutes parts les signes précurseurs d'une révolution faisaient présager la lutte. Lorsque le prince d'Orange entra à Bruxelles le 1er septembre, accompagné seulement de son état-major, il fut même obligé de franchir avec son cheval une barricade établie rue de l'Hôpital.

Ces barricades avaient été faites avec l'assentiment et même par les ordres de l'état-major de la garde bourgeoise, à la tête de laquelle étaient placés comme commandant en chef le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoogvorst et comme commandant en second le baron Vander Smissen.

Le 10 septembre MM. Meeus, Max Delfosse et J. Vander Linden furent nommés par la

régence membres d'un comité chargé des recettes et dépenses de la garde bourgeoise.

J'ai sous les yeux les originaux des quittances revêtues du bon à payer de la commission.

J'en transcris deux au hasard :

« Déboursé pour les barricades 5 florins « 62 cents ½ pour main-d'œuvre. . 5 62 ½

« Dix jours employés aux travaux « à deux florins par jour font . . 20 »

Total : 25 62 ½

« Vu bon à payer par la commission d'administration.

« VANDER LINDEN.

« Pour acquit. LANGLOIS.

« Bruxelles, 15 septembre 1830. »

« Doit la garde bourgeoise à Aug. Lammens « pour livrance faite d'après les ordres du com- « mandant en second, comme suit :

« 3 septembre. Deux barils grosse « poudre . . . . 40 »

« 7 septembre. Un baril poudre super- « fine . . . . 46 »

Total : 86 »

« Bruxelles, 15 septembre 1830.

« AUG. LAMMENS.

« Vu bon à payer par le conseil d'adminis-
« tration. »

« Max Delfosse. »

Une souscription publique fut ouverte pour subvenir à ces dépenses dont le caractère était évidemment révolutionnaire.

Parmi les noms des souscripteurs, nous voyons figurer le duc d'Arenberg, les comtes Félix et Henri de Mérode, le comte d'Andelot, le chevalier Vanderfosse, Dumont, membre des États-Généraux, Repelaer Van Driel, gouverneur de la Banque, le comte de Celles, Ch. de Brouckere, Le Hon, Gendebien, baron Vander Linden d'Hoogvorst, vicomte de Jonghe, Barthélemy, Rouppe, marquis de Trazegnies, baron Joseph Vander Linden d'Hooghvorst, etc.

Voilà donc toutes les classes de la société témoignant par des actes publics leur hostilité contre le gouvernement.

Que l'on ne vienne pas prétendre que ces manifestations avaient pour but de maintenir l'ordre en permettant à la garde bourgeoise de réprimer, s'ils se produisaient de nouveau, des désordres comme ceux du 25 août.

Ce n'est évidemment pas dans ce but que la garde bourgeoise faisait élever des barricades.

Le baron d'Hooghvorst avait reçu de diverses villes de provinces tant d'offres de secours, qu'il fut obligé, le *huit* septembre, *d'engager les habitants des villes et des campagnes à suspendre leur marche.*

Le 20 septembre il fut déjà question de créer un gouvernement provisoire, ainsi que le prouvent les termes d'un placard qui fut affiché partout à Bruxelles :

« Un gouvernement provisoire s'organise :
« sa formation sera connue sans retard. On dit
« qu'il sera composé comme suit :

« Le comte Félix de Mérode.

« Gendebien, avocat.

« Le baron de Stassart, député aux États-
« Généraux.

« Le comte d'Oultremont, de Liége.

« Raikem, avocat, député aux États-Généraux

« De Potter.

« Sylvain Van de Weyer.

« Bruxelles, 20 septembre 1830 [1]. »

Il n'y a pas bien loin de la formation d'un gouvernement révolutionnaire à une révolution et l'orage était bien près d'éclater.

Aussi l'ordre donné par le roi Guillaume,

[1] Dans l'après-midi une troupe armée parcourut les

le 23 septembre, à ses troupes d'entrer à Bruxelles ne fut que l'étincelle qui met le feu aux poudres.

. . . .

Pendant toute la journée du 23 septembre, l'hôtel de ville resta désert; les portes en étaient fermées; le concierge fut la seule personne qui occupa l'édifice communal jusque vers huit heures du soir.

Dans le courant de l'après-midi, M. Mellinet, depuis général, apprenant que M. le colonel de Gumoëns, parlementaire du prince Frédéric, avait été saisi par le peuple furieux qui menaçait de lui faire un mauvais parti, courut chercher M. Jolly, ancien officier du génie; aidés de quelques citoyens courageux, parmi lesquels se trouvaient MM. Max Delfosse et Michiels, colonel dans la garde bourgeoise, ils parvinrent à réfugier M. de Gumoëns dans la caserne des pompiers.

principales rues de la ville ; au centre de cette colonne était déployé un drapeau sur lequel on lisait :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

de Potter.
Gendebien.
d'Oultremont, de Liége.

Les assistants, qui ne représentaient du reste aucune autorité constituée, prirent connaissance de la dépêche de l'envoyé hollandais, dépêche par laquelle le prince Frédéric proposait d'entrer en négociations; il fallait répondre; on se décida à envoyer une députation au prince; MM. Max Delfosse, De Coppyn et Palmaert se chargèrent de cette mission; ils s'adjoignirent M. le baron d'Hooghvorst, qui n'était pas à ce moment avec eux, mais qu'ils allèrent trouver.

La nuit était venue; M. Jolly, accompagné de quelques personnes, quitta la caserne des pompiers et se rendit à l'hôtel de ville; les portes en étaient fermées; on frappa à la porte de la rue de l'Amigo, et ce ne fut qu'en entendant quelques noms de Bruxellois bien connus que le concierge consentit à ouvrir; des lampes furent allumées dans le cabinet du bourgmestre, où l'on s'installa.

Parmi les personnes qui entrèrent à ce moment ou pendant la nuit dans l'hôtel de ville, je puis citer, entre autres, MM. Brinckx, Félix Delfosse, Michiels, Vermeulen, De Cock, Perrin, Engelspach-Larivière, De Coppyn, Joseph Vander Linden.

Un seul citoyen y avait pénétré avant eux : c'était M. Charles Rogier, qui, en rentrant à

Bruxelles à la chute du jour, et apprenant que l'on négociait avec le Prince, s'était rendu à l'hôtel de ville, et n'y trouvant personne, avait laissé sur une table une protestation écrite et signée de sa main.

Pendant toute la nuit ce fut une causerie animée sur les événements de la veille, un échange d'avis sur la conduite à tenir le lendemain; on sortait, on rentrait, on rapportait des nouvelles. Vers l'aube M. Max Delfosse revint et rendit compte de l'insuccès de sa mission auprès du prince Frédéric.

A ce moment la réunion était devenue plus nombreuse ; on parlait de constituer une autorité centrale pour donner au mouvement une direction et un sentiment d'ensemble. Les noms se discutaient dans les groupes et bientôt on acclama M. Charles Rogier, l'énergique et populaire commandant des volontaires liégeois, et M. Jolly, qui pouvait, en sa qualité d'officier du génie, rendre de grands services; ils acceptèrent tous deux.

M. le baron d'Hooghvorst, qui venait d'entrer, fut également invité à faire partie du comité ; son nom servait de trait d'union entre la bourgeoisie et la noblesse.

Il accepta à condition qu'on lui adjoignît

MM. Joseph Vander Linden et de Coppin, avec lesquels il était lié.

Ces cinq citoyens formèrent la *Commission administrative.*

A peine cette autorité révolutionnaire était-elle installée que M. Charles Rogier prit la plume et rédigea la proclamation suivante :

« Depuis deux jours Bruxelles est dépourvu « de toute espèce d'autorité constituée, » etc. [1].

Cette proclamation fut immédiatement portée chez Bols-Wittouck, le courageux imprimeur qui mit, dès le premier jour, ses presses à la disposition de la révolution.

Dans la même journée la *commission administrative* lança une nouvelle proclamation pour encourager les combattants et pour appeler aux armes toute la population bruxelloise.

Ces exhortations patriotiques n'étaient pas inutiles, car le combat était loin d'être fini ; un retour énergique des Hollandais pouvait tout compromettre, si l'on n'était pas prêt à les recevoir.

Le 24 septembre, à sept heures du soir, MM. Gendebien et Van de Weyer arrivèrent à Bruxelles. Le lendemain, ils se rendirent à l'hôtel

(1) *Voir* ci-dessus, p. 30.

de ville. Dans la nuit du 25 au 26, le *gouvernement provisoire* fut définitivement constitué et composé des cinq membres de la *commission administrative* et de MM. Gendebien, Van de Weyer, comte Félix de Mérode et J. Nicolaï, avocat à la cour de Bruxelles [1].

Les Hollandais étaient encore à Bruxelles, et

[1] « Des conférences, des pourparlers eurent lieu dans la nuit ; on n'en connut le résultat que le lendemain matin par la proclamation suivante qui fut affichée sur tous les murs :

« GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Vu l'absence de toute autorité, tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et des communes de la Belgique ;

« Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge ;

« Le gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

« *MM. le baron Vander Linden d'Hoogvorst ; Ch. Rogier ; le comte Félix de Mérode ; Gendebien ; S. Van de Weyer ; Jolly ; J. Vander Linden, trésorier ; baron F. de Coppin, J. Nicolay, secrétaires.*

« Bruxelles, le 26 septembre 1830. »

(*Suivent les signatures.*)

Esquisses historiques de la révolution de la Belgique en 1830 (Bruxelles, 1830), pp. 113 et 118.

c'est en face de l'ennemi que ces courageux citoyens assumèrent la responsabilité des événements : il n'y a pas d'exagération à dire qu'ils exposaient leur vie en signant des proclamations révolutionnaires et que le danger qui les menaçait, en cas de défaite, était aussi grand que celui auquel s'exposaient les combattants.

A deux reprises différentes le prince Frédéric envoya à l'hôtel de ville des parlementaires pour entamer des négociations ; il demandait à s'entretenir avec M. le baron d'Hoogvorst, et ce fut principalement M. Rogier qui empêcha son collègue d'aller trouver le prince.

La première dépêche fut apportée par M. de Ravenne, officier des lanciers ; la réponse, dans laquelle la *commission administrative* exigeait comme base des négociations le retrait immédiat des troupes à huit lieues de la ville, fut portée par le lieutenant-colonel Pletinckx, qui fut retenu prisonnier par les Hollandais et envoyé à Anvers, contrairement au droit des gens.

A la seconde dépêche il ne fut répondu que par ces mots écrits par M. Rogier sur la lettre même du prince :

« On ne traite pas avec des incendiaires ! »

Quant au comte de Mérode, il s'était effectivement retiré le 22 au château de Trelon, en

France, et il expliqua loyalement sa conduite dans la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur du *Courrier*
« *des Pays-Bas.*

« Vous avez relevé comme inexact l'article « d'un journal qui signalait avant-hier l'absence « de quelques membres du gouvernement pro- « visoire aux jours du danger. Cette feuille ne « s'est pas trompée, du moins à mon égard, et « je me plais à le reconnaître, ne cherchant « nullement à m'attribuer un honneur auquel je « n'ai pas droit. La veille du jour où Bruxelles fut « attaqué, je n'attendais aucune résistance utile, « et persuadé qu'il n'existait plus de moyen « actuel d'agir pour l'indépendance belge, je « m'étais décidé à chercher un refuge sur le « sol français. Si dès les premiers succès obtenus « par le courage du peuple, mon nom a paru « dans les actes du gouvernement national, « c'est parce que je m'étais déclaré prêt à me « dévouer à tout ce qui serait dans les intérêts « de la cause patriotique et que j'avais prouvé « cette résolution en acceptant, le 20 septembre, « les fonctions de membre d'un gouvernement « provisoire qui n'a pu alors être institué.

« L'acte politique dont j'ai consenti à subir

« les chances, *non moins périlleuses que les* « *hasards des combats*, ne me permettant « point cependant de laisser supposer que j'ai « concouru à l'héroïque défense de notre capi- « tale, je viens vous prier, monsieur le rédac- « teur, de vouloir bien publier cette lettre et « d'agréer, etc.

« Cte FÉLIX DE MÉRODE.

« Bruxelles, 15 octobre 1830. »

J'ai souligné, dans cette lettre, les mots qui résument, à mon avis, la situation de cette époque : les hommes de l'hôtel de ville aussi bien que les hommes des barricades couraient des dangers ; c'est l'ensemble de ces efforts et de ces dévouements qui a fait le succès.

INAUGURATION DE LA STATUE D'ALEXANDRE GENDEBIEN.

Le 26 septembre 1874 a été inaugurée, en présence d'une nombreuse assistance, la statue élevée à la mémoire d'un ancien membre du gouvernement provisoire. Cette statue a été érigée sur la place du Palais de Justice à Bruxelles, à l'aide du produit d'une souscription publique. La cérémonie a eu lieu en présence du bourgmestre, des échevins, de plusieurs membres du conseil communal, des membres du comité qui a organisé la souscription, des fils d'Alex. Gendebien et de plusieurs autres

personnages parmi lesquels M. Ch. Rogier, ministre d'État, lui aussi, ancien membre du gouvernement provisoire.

M. François-Julien De Bonne s'est d'abord exprimé en ces termes :

« Au nom des amis d'Alex. Gendebien, et de toute sa famille qui nous entoure, nous exprimons aux honorables magistrats de la commune notre vive reconnaissance pour leur bienveillant concours et l'honneur qu'ils nous font d'assister à l'inauguration de l'image d'un de nos grands citoyens.

« Un pays s'honore en honorant la mémoire des citoyens qui l'ont servi avec courage, dévouement et loyauté.

« Alexandre Gendebien a puissamment contribué à fonder notre nationalité méconnue depuis des siècles.

« Il a mis au service de la patrie ce que l'homme a de plus cher ; père d'une nombreuse famille, il a combattu avec deux de ses fils.

« En élevant ce monument nous rappelons à la génération nouvelle les exemples qu'elle doit suivre.

« C'est aussi un témoignage de la reconnaissance nationale, et je suis heureux, moi le plus

vieux des amis de Gendebien et son ami le plus vieux, de pouvoir encore assister à la consécration de ce souvenir.

« Une bouche plus capable justifiera mieux que je ne puis le faire les titres de Gendebien aux hommages que nous lui rendons. »

M. le baron Ch. Coppens, président du comité de souscription, rappela ensuite les titres d'Alex. Gendebien à la manifestation solennelle dont sa mémoire était l'objet; puis M. Anspach, bourgmestre de la capitale, prit la parole et dit :

« Messieurs,

« L'administration communale, en venant prendre part à la cérémonie de ce jour, aime à se souvenir que le grand citoyen dont nous glorifions la mémoire a consacré, après avoir quitté les luttes parlementaires, sa féconde et intelligente activité au service de la capitale.

« Il a, pendant plusieurs années, siégé dans les conseils de la commune et il a collaboré aux mesures qui préparaient la splendeur et la prospérité de la ville de Bruxelles.

« Et en fait, cette prospérité et cette splendeur ne sont-elles pas son œuvre conjointement avec les hommes de 1830? Ces révolutionnaires

ont fait la patrie libre et heureuse et la capitale en est devenue l'image et le reflet.

« Ce sera leur éternel honneur d'avoir prévu les brillantes et durables conséquences des idées auxquelles ils se dévouaient ; sans doute il est beau de compromettre, pour le triomphe d'aspirations patriotiques, fortune, liberté, existence même ! Mais les palmes deviennent immortelles quand le temps a montré l'utilité et la grandeur de l'œuvre accomplie.

« Après bientôt un demi-siècle de paix, d'ordre et de liberté, on éprouve un pur respect pour ceux qui ont été la cause première d'aussi grands bienfaits, et quand un des membres de cette glorieuse phalange tombe, emporté par la mort, c'est pour renaître vivant dans le souvenir et dans la reconnaissance de tous.

« Ainsi en est-il pour Gendebien.

« Que dire encore de lui après les éloges légitimes que vous avez entendus dans la bouche des orateurs qui m'ont précédé ? Nous sera-t-il permis d'ajouter un mot qui met en relief ce qui fut un des traits distinctifs de son caractère : l'abnégation personnelle.

« On ne saurait se rappeler sans émotion que dans cette mémorable séance du Congrès, relative à la forme du gouvernement, Gendebien

sacrifia ses désirs les plus chers aux intérêts de la révolution et à la stabilité de la patrie naissante en votant, lui républicain, pour la monarchie constitutionnelle.

« De sorte que, si l'association des mots n'était pas étrange, on pourrait l'appeler le révolutionnaire conservateur.

« Messieurs, acceptons comme un dépôt sacré ce monument des mains des citoyens dévoués dont l'intelligente initiative a permis à la reconnaissance publique de prendre une forme sensible.

« Cette œuvre d'art, due au ciseau d'un de nos artistes les plus distingués [1], est désormais un des ornements de notre cité et perpétuera le souvenir d'une des gloires les plus pures de notre pays. »

Après ce discours, acclamé par l'assistance tout entière, le voile qui couvrait la statue fut enlevé, et l'image de l'ancien membre du Gouvernement provisoire apparut aux regards du public. M. Gendebien est représenté dans l'attitude qu'il eut à la Chambre des Représentants, en 1839, au moment solennel du vote du traité

[1] M. Vander Stappen.

de paix dit des *vingt-quatre articles.* De la main gauche il tient un écrit; c'est son vote négatif exprimé en ces termes : *Non !* « *trois cent quatre-vingt mille fois non! pour autant de Belges que vous sacrifiez à la peur!* »

LÉOPOLD Ier ET LE PRINCE DE LIGNE.

Le chef d'une antique et illustre maison a tenu une place éminente sous le règne de Léopold 1er. Après avoir décliné en 1831 l'offre de la lieutenance générale du nouvel État [1], le prince de Ligne estima cependant que son nom ne lui permettait ni l'abstention, ni l'isolement. Représentant du roi des Belges au couronnement de la reine Victoria, ambassadeur en France pendant plus de six années, puis en Italie dans les circonstances les plus dramatiques, président du Sénat de Belgique, de nouveau représentant du

[1] *Voir* notre *Histoire du Congrès national,* liv. 1er, chap. XIII.

4

roi des Belges au couronnement du czar Alexandre II, le prince de Ligne s'est signalé par de grands services et a bien mérité du pays. S'il nous était permis de faire ici l'éloge de ce personnage éminent, nous dirions qu'il a hérité de son grand-père, le célèbre feld-maréchal, une grande finesse d'esprit et une rare perspicacité [1]. Il possède incontestablement les principales qualités du diplomate.

Dans sa longue carrière, le prince de Ligne a entretenu les rapports les plus affectueux avec le roi Léopold 1er; il a pu étudier à loisir cet illustre souverain et le juger dans des circonstances diverses. Il est un de ceux qui certes ont le mieux connu le fondateur de notre dynastie nationale.

Aussi lira-t-on avec un grand intérêt quelques

[1] Voici ce qu'un publiciste célèbre disait en 1809 du héros d'Oczakow et de Belgrade : « ... 14 octobre 1809. J'ai renoué mes anciens liens avec le prince de Ligne. Ce vieillard, ou, « ce vieux radoteur, » comme nos grands diplomates se plaisent à l'appeler, a mieux vu et mieux jugé les choses que nous autres. J'ai honte d'avoir pu le sacrifier au vain caquet des coteries. Il m'a cependant reçu, comme si jamais il n'y avait eu d'éloignement entre nous, et nous nous sommes mieux entendus que jamais... » *Tagebücher von* FRIEDRICH VON GENTZ, t. Ier, p. 193.

souvenirs, quelques entretiens, que nous devons à la bienveillance du prince. Ils jettent de nouvelles lueurs sur l'histoire contemporaine et complètent nos précédentes appréciations.

« Le roi Léopold sera compté parmi les plus illustres de ses contemporains. Le rôle qu'il a joué dans l'histoire, non-seulement pendant le cours de son règne en Belgique, mais, on peut le dire en Europe, fut considérable. Son intervention officieuse dans les affaires où il était consulté et son arbitrage faisaient, pour ainsi dire, force de loi parmi les souverains et auprès des cabinets qui avaient recours à ses lumières, et cela sans jamais compromettre en rien la neutralité de la Belgique.

« Son influence sur lord Palmerston et d'autres hommes politiques de l'Angleterre a contribué puissamment à aplanir, tant pour notre pays que pour d'autres, les difficultés les plus épineuses.

« S'il sut, par sa sagesse, son habileté, sa loyauté dans la pratique des institutions d'une monarchie constitutionnelle, fonder une dynastie nationale dans le pays qu'il avait adopté ; si, par son union avec la princesse, fille du roi Louis-Philippe, il sut donner des garanties de stabilité à son trône ; si, par le mariage du prince

Albert, son neveu, avec la reine Victoria d'Angleterre, il nous assura une alliance qui, jusqu'ici, eut les plus heureux résultats pour raffermir notre indépendance et notre nationalité; si, par l'union d'un autre prince de la maison de Saxe-Cobourg avec la reine Dona Maria de Portugal, il sut établir sa dynastie sur un troisième trône, ce fut sans aucune secousse et avec la sanction et l'assentiment des peuples.

« Ce prince, à la destinée duquel une étoile heureuse semble s'être attachée, usa de la fortune, mais n'en abusa jamais. Il la guida au lieu de se laisser entraîner par elle. En voici un exemple.

« Lorsqu'il fut question du mariage de la reine Isabelle d'Espagne avec un infant, j'étais ambassadeur à Paris. Un parti considérable à Madrid voulait porter au trône un autre prince, neveu du roi Léopold. Plusieurs personnages politiques, très-influents sur l'esprit du pays, regardaient cette dernière alliance comme devant raffermir les relations de la Péninsule avec l'Angleterre et le Portugal. La première de ces deux puissances était très-favorable à cette combinaison. J'eus, à ce sujet, plusieurs entretiens avec M. le marquis de Miraflores, mon collègue au couronnement de S. M. la

reine d'Angleterre et qui était à Paris en ce moment.

« Je crus devoir en informer le roi Léopold. Sa Majesté repoussa bien loin cette idée, malgré la perspective très-tentante d'un quatrième trône pour sa race. En effet, ces mariages espagnols furent considérés comme une grande faute commise par le roi Louis-Philippe et son ministre, M. Guizot.

« Le roi Léopold avait prévu, avec sa prudence et sa perspicacité ordinaires, que, pour peu qu'il eût prêté la main à cette combinaison, c'eût été se brouiller à tout jamais avec le roi Louis-Philippe et son gouvernement et risquer de porter un coup funeste aux bonnes relations de la France avec la Belgique.

« Lord Normanby eut l'obligeance alors de me donner lecture, à différentes reprises, des dépêches très-remarquables de lord Palmerston, qui ne pardonna pas à M. Guizot et au roi des Français lui-même leur persistance à poursuivre une politique qu'il considérait comme la suite de celle de Louis XIV, lorsque, par l'élévation de son petit-fils, le duc d'Anjou, au trône des successeurs de Philippe II, il faisait dire « qu'il n'y aurait plus de Pyrénées. »

« Le roi Léopold, fort de son abstention dans

ces intrigues matrimoniales, s'attacha à calmer l'irritation de la reine Victoria et du chef du Foreign-Office, et usa de son influence à l'effet de prévenir les très-sérieuses conséquences d'une rupture entre les deux puissances.

« En 1845, je fus chargé de conclure un traité de commerce avec la France. Le Roi avait, à cette occasion, étudié la question des toiles, dans l'intérêt des Flandres, avec le même dévouement et les mêmes connaissances en cette matière que s'il fût né Belge. Il tenait beaucoup à ménager, dans de meilleures conditions sur le marché français, l'entrée de cet important fabricat, l'une des gloires industrielles de la Belgique. Sa Majesté seconda mes efforts afin d'obtenir les résultats les plus favorables à ces négociations qui avaient pour but la prospérité de l'industrie nationale. Rien, du reste, de ce qui concernait l'ensemble des intérêts du pays ne lui était étranger.

Il fut alors question de la révolution de 1848, et le Prince poursuivit :

« Lors des trop fatals événements de 1848, le Roi donna de nouvelles preuves de sa sagesse et de sa prudence, en faisant disparaître toutes les méfiances que le gouvernement provisoire du

24 février aurait pu concevoir, à l'égard d'un souverain voisin, gendre de celui qui venait d'être renversé.

« J'avais pris l'initiative de faire, le surlendemain de cet événement, une visite toute personnelle (n'ayant plus de caractère officiel) à M. de Lamartine que je connaissais, et, sous le prétexte de le féliciter de ce qu'aucun excès populaire n'avait jusque-là signalé cette révolution si peu attendue, je lui dis que j'étais persuadé, connaissant le caractère de mon auguste souverain, que, bien que cet événement dût lui être sensible par suite de ses rapports de famille avec le monarque tombé, le roi Léopold serait belge avant tout et chercherait à ce que les mêmes bonnes relations qu'il avait eues avec le gouvernement ancien continuassent avec le nouveau.

« Je reçus bientôt, de la part de M. d'Hofschmidt, ministre des affaires étrangères, qui avait approuvé ma conduite du premier moment, des instructions m'accréditant auprès du gouvernement provisoire et m'autorisant à ouvrir avec lui des relations *officieuses* jusqu'à ce qu'elles devinssent *officielles,* lorsque la nouvelle forme du gouvernement français aurait été adoptée par l'Assemblée constituante dont les élections allaient avoir lieu.

« Je dois à la mémoire de l'honorable M. d'Hofschmidt de dire ici qu'il était impossible de donner, dans les circonstances aussi difficiles, des instructions empreintes d'une plus parfaite intelligence et mieux appropriées aux événements.

« Le roi Léopold se montra à la hauteur de la situation. Je pourrais, si la discrétion n'était pas un des premiers devoirs du diplomate, le prouver par plusieurs lettres que Sa Majesté voulut bien m'écrire et que je conserve précieusement ; je pourrais montrer par ces écrits que Léopold I[er] était un des hommes politiques les plus éminents de son temps.

« M. de Lamartine avait personnellement connu le roi des Belges en Italie et professait une véritable admiration pour la manière dont Sa Majesté gouvernait notre pays.

« Très-satisfait d'abord de mes relations avec lui, je le fus moins par la suite, car cet *évolutionnaire,* plutôt que *révolutionnaire* politique, se laissa entraîner, contre son gré peut-être, par quelques-uns de ses collègues qui formaient le mauvais côté de ce gouvernement improvisé.

« Le Roi avait une éminente qualité pour un souverain et un homme d'État : la prévoyance.

« En automne 1847, un de ces signes précurseurs des révolutions, sans gravité apparente,

s'était manifesté en France : je veux parler des banquets qui s'organisaient sous les auspices des chefs de l'opposition. Cela inquiétait notre roi, qui savait combien il fallait peu de chose en France pour exciter les passions.

« La présence, au milieu de cette agitation provoquée par les banquets, de deux membres de la famille Bonaparte, les princes Jérôme et Napoléon, le préoccupait aussi très-vivement. Lorsqu'à la fin d'un congé que j'avais obtenu, j'allai prendre les ordres de Sa Majesté, elle me chargea d'exprimer au roi Louis-Philippe les craintes que lui inspirait ce nom légendaire de Napoléon, par suite de la présence de deux de ses représentants en France. Ce nom, ajouta-t-il, pourrait faire profiter des circonstances un des membres de cette famille, le prince Louis-Napoléon, et susciter des embarras au gouvernement si le séjour en France des Bonaparte, momentanément autorisé, devenait définitif (1).

(1) On se rappellera peut-être qu'il était même question d'accorder une dotation à l'ancien roi de Westphalie.

« Le lendemain de la révolution de février, on trouva parmi les papiers qui attendaient la signature royale, deux ordonnances, l'une portant allocation d'une pension de cent mille francs, accordée au prince Jérôme, et réversible par moitié sur la tête de son fils, l'autre élevant le dernier frèr

« Je ne veux pas écrire au Roi, me dit Sa « Majesté, mais attirez la conversation sur ce « sujet, et cela dès votre retour à Paris, et faites- « lui part de mes appréhensions. »

« Je suivis exactement les instructions verbales dont j'étais chargé, et, lorsque je communiquai à S. M. le roi des Français mon entretien avec le roi Léopold, mon auguste interlocuteur traita la chose en plaisantant, et me frappant sur le bras, selon son habitude familière dans les discussions un peu animées, il me dit : « Rassurez « le roi Léopold, mon gendre ; il s'inquiète à « tort ; ce ne sont ni les banquets de veau froid, « ni les Bonaparte qui me désarçonneront. Je « suis trop ferme sur mon cheval. »

« Hélas ! les craintes du Roi, si bon prophète, se réalisèrent : trois mois après, le Roi, si ferme écuyer, était renversé, et quelques mois plus tard, le prince Louis-Napoléon arrivait au pouvoir.

« Si, après la chute de Louis-Philippe, la fusion entre les deux branches de la maison royale de France ne put s'opérer, cela ne dépendit pas du roi Léopold.

« Accrédité près de la Commission du pou-

de l'empereur à la dignité de pair de France. » *Histoire du second empire,* par TAXILE DELORD, t. I[er], p. 15.

voir exécutif, je reçus un jour la visite de plusieurs personnages légitimistes dont je dois taire les noms, qui me demandèrent d'intervenir officieusement auprès du roi Léopold à l'effet de l'intéresser à cette question comme suite naturelle et légitime de ses rapports de famille avec les princes d'Orléans. Je transmis cette communication à Sa Majesté.

« Le Roi avait prévu, dès que le nom de Louis-Napoléon serait prononcé, que ce prince passerait, en qualité de prétendant, entre les deux partis monarchiques trop faibles, étant séparés, mais qui, unis, eussent été très-forts pour résister aux bonapartistes et aux républicains de l'Assemblée. La fusion ne se fit pas.

« Nommé ambassadeur près le Saint-Siége, je rejoignis S. S. le pape Pie IX, à Gaëte, le lendemain de son arrivée dans cette ville. C'est alors que la prudente action du Roi s'exerça sur lord Palmerston afin que le Foreign-Office ne s'opposât pas à la réunion de la conférence projetée entre les quatre puissances catholiques, et dont le but était de s'entendre sur la question du retour du Saint-Père dans ses États. Cette conférence se réunit à Gaëte.

« Il en fut de même pour le roi de Naples, que la flotte de l'amiral Parker tenait en échec

afin d'empêcher l'armée napolitaine, placée sous les ordres du général Filangieri, de faire rentrer la Sicile révoltée sous l'autorité royale.

« L'Angleterre fut accusée, à cette époque, d'avoir eu quelques velléités de profiter des troubles d'Italie pour s'emparer de ce triangle maritime et en faire un lac anglais. Cette puissance semblait même être secondée par le gouvernement provisoire de la République française, qui avait envoyé des vaisseaux dans les eaux de Naples, vaisseaux à la tête desquels était l'amiral Baudin.

« Lorsque le comte de Ludolph fut chargé par le roi des Deux-Siciles de demander des explications sur l'attitude de la France vis-à-vis de son souverain, M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères, lui répondit : « Comment « voulez-vous que nous prenions fait et cause « pour un roi dans sa querelle avec son peu- « ple (1)! »

(1) Le représentant de Ferdinand II ayant aussi invoqué les traités de 1815 sur lesquels étaient fondés les droits du Roi, M. Bastide ajouta : « Monsieur, vous me parlez toujours des droits de la couronne de Naples et des traités de 1815, mais rappelez-vous donc bien une chose, c'est que la France entière déteste jusqu'au nom de ces traités, c'est que l'on m'a reproché et l'on me reproche encore d'avoir négligé

« Ainsi, la règle de conduite de ces républicains était donc : périsse l'influence de notre pays et que bon marché soit fait d'une saine politique extérieure, plutôt que de sacrifier un principe !

« J'étais accrédité à cette époque auprès du roi Ferdinand, et j'ai donc pu, par moi-même, juger de ces événements.

« Les relations du roi Léopold avec ses ministres et ses chefs de missions envoyés près des cours étrangères étaient toujours marquées par

l'occasion offerte par les événements du 15 mai de faire canonner le palais même du roi de Naples, que le peuple de France regarde comme le pire de tous les Bourbons. Ce sentiment n'est pas, comme vous le pourriez croire, exclusivement celui de ce qu'on appelle ici la république rouge ; il est partagé par la presque unanimité de la nation et de l'Assemblée. N'oubliez pas que la révolution de 1830 et celle de 1848 ont été, en très-grande partie, faites en haine des traités de 1815. Une opinion très-puissante existe, qui veut que ces traités soient déchirés, même par la guerre, et le désir d'avoir recours aux armes est tellement répandu, qu'il a donné lieu, en ces derniers temps, à une bien triste méprise, lorsque nous avons vu plusieurs départements donner leurs voix à un Bonaparte, uniquement parce qu'il portait le nom d'un grand général... » *La République française et l'Italie en* 1848 par JULES BASTIDE, ancien ministre des affaires étrangères de France (édit. de Bruxelles), p. 186.

la plus parfaite bienveillance. Son âge, son expérience, son attitude calme au milieu des difficultés intérieures et extérieures lui donnaient une incontestable autorité dans la pratique des affaires. Éminemment pondérateur et conciliant entre les partis qui se disputent le pouvoir en Belgique, on ne put jamais l'accuser d'avoir eu des agents électoraux à ses ordres, dans son entourage.

« Le roi Louis-Philippe, à qui l'on a fait le reproche d'employer souvent quelques-uns de ses aides de camp pour exercer une certaine influence dans le choix des députés, me disait un jour, lors de l'avénement du parti libéral (ce qui lui déplaisait) :

« Je ne comprends pas que votre roi n'ait pas près de lui des personnes sur lesquelles il puisse compter pour agir sur les électeurs.

— « Sire, lui répondis-je, nous n'avons pas de camarilla en Belgique.

— « Eh bien, ajouta-t-il, je crains qu'il ne se trouve mal de son inaction dans ces circonstances.

— « Ce qui peut se pratiquer en France, objectai-je, aurait de très-fâcheuses conséquences dans notre pays. »

« La morale de ceci, c'est que le roi Léopold

est mort dans son palais, entouré des regrets et de la vénération de toute la nation, et que Louis-Philippe, malgré ses éminentes qualités, s'est éteint exilé sur la terre étrangère.

« Léopold Ier se distinguait par une très-grande finesse d'esprit dans la conversation intime. Il avait acquis une parfaite connaissance des hommes qu'il avait, du reste, étudiés avec fruit. Sa raison aidant, il connaissait leur côté faible. Il m'en donna une preuve à mon retour de la mission que j'avais remplie en France.

« Il m'adressa, à cette époque, quelques questions sur certains personnages politiques et militaires qui, à peine quelques jours avant le 24 Février, protestaient, auprès du roi Louis-Philippe, de leur dévouement à toute épreuve. Je lui citais les noms de quelques-uns d'entre eux qui, le soir même de la révolution, étaient allés offrir les uns leur adhésion, les autres leur épée à la République, et j'ajoutais qu'à n'importe qui les Tuileries seraient ouvertes, président de la République, empereur ou roi, on les y verrait aussi assidus que dans les salons de M. de Lamartine. Le roi me fit cette réflexion profonde, malgré son côté plaisant : « Ces gens-là « sont comme les chats : ils sont habitués aux

« toits, Le changement des maîtres du logis leur « est indifférent. »

« Je dois cependant ajouter, et j'en suis heureux, que de nobles exemples de fidélité furent donnés dans ces circonstances malheureuses.

« Léopold Ier connaissait sa valeur personnelle sans toutefois y mettre de l'orgueil ou de la vanité. Aussi fallait-il se garder, de crainte de compromettre ses rapports avec lui, de lui donner trop directement des conseils. Celui qui lui aurait dit : « Sire, il faudrait faire ceci ou cela, » se serait évidemment fourvoyé. Cependant, lorsqu'il consultait un personnage politique, il tenait à ce que l'avis qu'il demandait fût donné avec franchise ; il admettait le débat contradictoire, réfléchissait et se prêtait aux raisons alléguées par son interlocuteur, quand il les trouvait justes et utiles à la conduite des affaires. J'ai eu moi-même différentes occasions d'apprécier son caractère à ce point de vue, lorsqu'il me fit l'honneur de me demander mon opinion.

« Je crois que les quelques faits qui précèdent et qui, pour la plupart, sont inédits, contribueront à compléter l'histoire d'un roi que les Belges sont fiers d'avoir choisi et dont le nom ne sera prononcé par nos descendants qu'avec une respectueuse vénération. »

LES DERNIÈRES ANNÉES DE M. VAN DE WEYER.

Trois ans se sont écoulés depuis la publication de notre essai biographique sur Sylvain Van de Weyer [1]. Cet ouvrage a été cordialement accueilli par la presse anglaise. La plupart des grands journaux et des recueils hebdomadaires d'outre-Manche l'ont signalé à leurs lecteurs. Le *Times* et la *Saturday Review* lui ont fait plus d'honneur encore ; ils l'ont choisi pour sujet d'intéressantes études sur la Bel-

[1] SYLVAIN VAN DE WEYER, *ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire et ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres* (Bruxelles, 1871, 2 vol. in-8°).

gique contemporaine et sur l'homme d'État qui a eu la gloire de prendre une si grande part à la fondation de l'indépendance de notre pays (¹).

Malgré les instances du roi Léopold II, M. Van de Weyer s'était retiré du service actif au mois de juin 1867. Il représentait la Belgique indépendante à Londres depuis le mois de juillet 1831, après avoir rempli déjà des missions importantes sous le gouvernement provisoire. Il aurait pu prolonger cette brillante carrière; il ne le voulut pas. « Le sage, disait-il avec la Fontaine, est toujours prêt à partir. Je veux tâcher d'être sage et tâcher d'être prêt. Or, pour cela, il faut que je puisse consacrer le peu qui me reste de temps à mes affaires particulières. »

On peut dire aujourd'hui que le soin de sa mémoire le préoccupait aussi. Il nous fit l'honneur de nous admettre dans son intimité, il nous donna accès à ses archives privées, et, grâce à cette haute bienveillance, nous pûmes

(¹) M. SYLVAIN VAN DE WEYER, *A biographical sketch (reprinted, by permission, from the « Times »)*, by A. H. *December* 1871 (26 pages in-12).

THE FOUNDERS OF THE BELGIAN MONARCHY. *Reprinted, by permission, from the* SATURDAY REVIEW. *May* 11 1872 (24 pages in-12).

lui assigner son véritable rang parmi les fondateurs de l'État belge. La confiance qu'il montrait dans l'avenir, disait le *Times*, a été amplement justifiée par sa biographie, et plus spécialement encore par l'époque de la publication de celle-ci. « Rarement, très-rarement, poursuivait le grand journal anglais, il est arrivé que la carrière tout entière d'un homme si éminent et si actif ait pu être exposée devant le monde, lui encore vivant, sans danger, sans crainte, en toute fidélité, sans réticence et sans dommage. »

De son côté, la célèbre *Revue du Samedi*, après avoir esquissé la vie politique de l'éminent diplomate, s'exprimait en ces termes : « *Le calme est la couronne de la vie*, a chanté un poëte; et le repos qui a couronné la brillante carrière de ce fondateur du royaume de Belgique, après les luttes orageuses de son âge viril et les incessants labeurs de sa maturité, lui assure ces récréations intellectuelles qui furent autrefois pour lui un refuge contre le tumulte des affaires et une consolation au milieu des agitations publiques, et qui sont maintenant les délices d'un philosophe moraliste, que son biographe compare, pour un moment, à Saint-Évremond, mais seulement afin de signaler

l'heureux contraste entre deux époques et deux destinées. »

Un jour qu'il traversait à pied *Trafalgar-Square,* M. Van de Weyer, frappé d'apoplexie, tomba comme foudroyé. On ne sait par quel effort suprême il put se relever et atteindre son hôtel d'*Arlington-Street*. Il se rétablit lentement, mais en restant sous l'impression redoutable de cette rude attaque ; si sa robuste constitution n'était pas brisée, elle avait reçu néanmoins une atteinte irréparable. M. Van de Weyer ne se fit pas illusion; l'étincelant causeur se réserva pour ses amis; le monde, où il avait si longtemps brillé, le perdit peu à peu.

Ce n'est pas que le splendide château (*New-Lodge*, dans la forêt de Windsor), où il passait la plus grande partie de l'année, ressemblât à une solitude. Entouré d'une famille dont il était idolâtré, M. Van de Weyer recevait de nombreuses visites et exerçait une hospitalité princière. Bon, affable, sans morgue aucune, il possédait l'affection de ses tenanciers, et, comme le rappelait le journal du canton, les nombreuses œuvres de bienfaisance auxquelles il prenait part lui avaient valu le respect et la gratitude des pauvres voisins dont il était entouré.

M. Van de Weyer aimait les longues promenades dans la forêt et le parc de Windsor. Il se rendait fréquemment aussi dans un cottage qu'il avait acquis sur les bords de la Tamise et s'y livrait au plaisir de la pêche. C'était non loin du pied-à-terre que le fameux duc de Marlborough s'était fait construire pour satisfaire le même goût.

Mais, par-dessus tout, M. Van de Weyer était un bibliophile ardent, insatiable. On a même prétendu que ce n'était point à cause de sa mauvaise santé ni de son âge avancé qu'il s'était retiré du service actif, mais bien pour pouvoir s'occuper plus exclusivement de ses livres. « Il était, dit un publiciste qui l'a bien connu, au premier rang des bibliophiles modernes, et l'immensité de ses collections peut être appréciée par ce fait que tandis que ses habitations de la ville et de la campagne regorgeaient de livres, il possédait encore 30,000 volumes dans le *Pantechnicon* lorsque cet édifice fut détruit par le feu. »

La bibliothèque de New-Lodge, remplie d'ouvrages rares et curieux, était une sorte de sanctuaire. C'était là qu'il fallait être admis pour connaître et apprécier M. Van de Weyer. « Converser avec lui, écrivait un de ses amis, lors-

qu'il était assis dans son fauteuil, avec son arme favorite — un coupe-papier — à la main, et parcourant le dernier ouvrage d'histoire ou de philosophie, c'était plus qu'une distraction, c'était une occasion d'élever son esprit et de le fortifier contre la trompeuse ambition et contre les vulgaires déceptions. »

Parfois, à de longs intervalles, le polémiste reparaissait. Dans l'automne de 1871, M. Van de Weyer écrivit une piquante lettre au *Times* à propos d'une mésaventure survenue au cuisinier de New-Lodge. Cet honnête et paisible « chef, » arrivant de France avec un colis de conserves alimentaires, fut soupçonné par la douane (aberration étrange !) d'emporter des pendules provenant du saccagement de l'hôtel de M. Thiers. Avec quelle verve le « lord » de New-Lodge sut prendre la défense de son « chef, » ahuri de ce soupçon absurde [1]! Quel esprit ! Et, comme dans tous les écrits de M. Van de Weyer, la moralité, la leçon ne se fait pas attendre.

«.... Avec quelle superbe indifférence, dit-il en laissant parler l'incriminé, les grandes com-

[1] *Les pendules de M. Thiers et le cuisinier de M. Van de Weyer. Lettre au « Times. »* 15 novembre 1871 (20 pages in-12).

pagnies et les fonctionnaires publics traitent les doléances de ce qu'ils appellent les petites gens ! Croyez-moi, monsieur le Rédacteur, ce n'est pas l'inégalité de rang et de fortune qui froisse le plus souvent les hommes placés dans une humble condition : pour peu qu'ils aient réfléchi, ils l'acceptent comme une sage et profonde dispensation de la Providence, qui portera un jour de meilleurs fruits que ceux qu'un égoïsme insouciant se plaît encore à cultiver. Mais de voir qu'il y a toujours deux poids et deux mesures, que l'égalité devant la loi et les règlements, inscrits dans nos codes, est sans cesse violée de la façon la plus leste ou la plus brutale, voilà ce qui excite nos colères et notre indignation, et donne à notre sentiment inné du juste et de l'injuste une teinte d'amertume qui s'efface difficilement de nos cœurs. Dans mon cas, la douane et les *managers* ne s'émeuvent que lorsque, derrière le simple passager du chemin de fer, ils voient poindre la figure d'un avocat, et que, derrière l'avocat, ils aperçoivent enfin mon maître fermement résolu à me faire rendre justice. Pensez-vous, Monsieur, que si ma caisse eût porté son nom, ou celui de quelque grand seigneur, j'eusse essuyé toutes ces tribulations ? Nous ne mériterons le nom de peuple civilisé

que lorsque les compagnies et les autorités traiteront la propriété d'un cuisinier avec le même respect que celle d'un duc, et qu'elles auront pour tous les voyageurs, quelle que soit leur classe, la première, la deuxième, ou la troisième, les mêmes égards et le même soin... »

La maladie lui laissant quelque répit, M. Van de Weyer voulut revoir la Belgique. Au mois d'avril 1872, il visita avec sa famille Gand et Bruxelles. Le mois suivant il revint seul pour s'associer aux fêtes du jubilé centenaire de l'Académie royale de Belgique. On peut dire qu'il charma ses collègues par la vivacité de son esprit, resté toujours jeune et alerte. Quant à ses vieux amis, à ses compagnons de 1828 et de 1830, ils le retrouvèrent tel qu'il était autrefois. Tant d'honneurs et une si grande position ne lui avaient donné ni orgueil ni fierté. Il allait lui-même au-devant de ceux qui auraient pu l'oublier. M. Van de Weyer se proposait de faire un troisième voyage et de revoir Louvain, sa ville natale, et Liége, où il avait de fervents admirateurs; mais il avait trop présumé de ses forces.

L'année 1873 fut pénible pour lui. Une nouvelle crise était à craindre, et rien ne put la conjurer.

Au mois de décembre, il nous écrivait : « J'ai eu de nouveau une vive et douloureuse attaque. J'ai constamment un nuage devant les yeux, et l'on ne me permet ni de lire ni d'écrire. » Et cependant, un jour, après avoir ouï la lecture d'un ouvrage nouveau sur la révolution belge de 1830, il fut tenté de reprendre la plume. D'une main défaillante il traça quelques lignes d'une rare énergie. Si la maladie ne l'avait terrassé, vous eussiez retrouvé alors le terrible jouteur de 1845.

Il avait promis au savant directeur de la *Patria belgica* l'article sur les relations extérieures de la Belgique depuis 1830. Mais il ne put, hélas! que dicter les premières pages. « C'était à lui, dit M. Van Bemmel, dans un éloquent éloge [1], que revenait naturellement la tâche d'écrire, pour la *Patria belgica*, l'histoire des relations extérieures de la Belgique depuis 1830, et, à la première invitation qui lui fut faite, il s'empressa d'accepter dans les termes les plus chaleureux et avec une véritable reconnaissance. »

M. Van de Weyer avait laissé inachevée, malheureusement, l'édition de ses œuvres com-

[1] *Revue de Belgique,* 15 juin 1874.

plètes : *Choixd'opuscules philosophiques, historiques, politiques et littéraires*. Il aurait voulu les compléter, mais le temps et les forces lui manquèrent. Ce monument littéraire recevra toutefois son complément. M. Octave Delepierre sera, à cet égard, l'exécuteur testamentaire de l'éminent écrivain, et celui-ci ne pouvait mieux choisir. Il a désigné son vieil ami, son confident littéraire.

Un publiciste, qui a vécu aussi dans l'intimité de M. Van de Veyer, rapporte que jusqu'à la fin de sa vie le célèbre diplomate s'intéressa aux affaires publiques. Il se faisait lire les journaux, et c'était pour lui un moment heureux dans ces jours assombris par la souffrance.

M. Van de Weyer, cependant, supportait avec une rare fermeté la maladie qui le conduisait lentement au tombeau. Les plus hautes sympathies lui étaient témoignées. Il reçut même une marque de considération qui n'avait été donnée jusqu'alors à aucun ministre, anglais ou étranger.

Informée au château de Windsor, le 29 avril 1874, que M. Van de Weyer était en danger de mort, la reine Victoria se rendit à Londres pour revoir encore une fois l'homme d'État, l'ami, qu'elle avait honoré de sa con-

fiance. La Reine vit le malade dans son hôtel d'Arlington-Street, s'entretint affectueusement avec lui, et, en le quittant, l'embrassa. Le prince de Galles suivit l'exemple de son auguste mère : lui aussi visita le malade, lui aussi voulut donner une nouvelle preuve de l'affection qu'il avait vouée au ministre belge.

Le jour même de la royale visite, M. Van de Weyer reportait sa pensée au delà du détroit et se ressouvenait de quelques-uns de ses compatriotes. Il dicta pour chacun d'eux des paroles touchantes. « Au moment de quitter la vie, nous disait-il, ce serait un acte d'ingratitude de ne point faire mes adieux à celui qui a écrit la mienne avec tant de soin, etc., etc. »

Sylvain Van de Weyer s'éteignit à Londres le samedi 23 mai, au matin.

La reine Victoria, qui se trouvait alors au château de Balmoral (en Écosse), fit immédiatement connaître les regrets qu'elle éprouvait. Le *Court-Circular* publia les lignes suivantes : « La nouvelle de la mort de M. Van de Weyer, « qui parvint à la Reine ce matin, bien que « n'étant pas inattendue, a causé à Sa Majesté « le plus profond chagrin. M. Van de Weyer a « été, pendant de nombreuses années, un des « amis les plus chers et les plus appréciés de la

« Reine, et sa mort est considérée par Sa Ma-
« jesté comme une perte irréparable. »

Les principaux organes de l'opinion publique, on peut dire tous, s'associèrent aux regrets de la reine d'Angleterre.

Le *Times* s'exprimait en ces termes : « De tous les étrangers qui ont acquis leur naturalisation dans la Grande-Bretagne nous serions bien embarrassés pour en nommer un autre qui, devenu par adoption notre compatriote, nous donne plus de motifs d'être fiers... Tout le système politique de l'Europe lui était familier, et il n'y avait personne, quand se produisait une complication quelconque, dont l'opinion fût plus avidement recherchée par les hommes d'État et les gouvernants, sans excepter, si nous sommes bien informés, la plus éminente personne de ce pays. Eux et nous, nous avons perdu le plus sage des conseillers comme aussi le plus agréable des compagnons et le plus aimable des amis [1]. »

[1] Le *Times*, en commençant l'article nécrologique consacré à M. Van de Weyer, disait (25 mai 1874) : « Le devoir qui nous incombe de payer à sa mémoire le tribut ordinaire et bien mérité a été, à certains égards, anticipé. Une vie de lui, comme l'un des *fondateurs de la monarchie belge*, a été publiée en 1871 ; et, en rendant compte de cet

Le *Daily Telegraph* disait, de son côté : « Il a été donné à peu d'hommes, parmi ceux qui ont pris part à l'érection de royaumes, d'assister à la complète réalisation de leurs projets ; ils sont plus rares encore ceux qui, à la fin d'une longue carrière, peuvent jeter un regard derrière eux pour voir le travail de leurs jeunes années et qui peuvent dire que ce qu'ils ont fait est bien. M. Van de Weyer est pourtant un de ceux-là. Établie sur les bases qu'il avait posées, la Belgique a grandi et prospéré. Sans doute, la sagesse pratique et le patriotisme des Belges sont la première cause de leurs succès en tant que communauté indépendante ; mais si la Belgique est ce qu'elle est aujourd'hui, il faut l'attribuer aussi à la loyauté avec laquelle le roi Léopold et son fils se sont acquittés de leurs devoirs de souverains constitutionnels. Roi et peuple cependant doivent beaucoup aux sages conseils de l'homme d'Etat qui vient de disparaître. Pendant tout son long règne, Léopold Ier, l'Ulysse de l'Europe, comme on l'appelait, eut pour confident et conseiller M. Van de Weyer,

ouvrage, nous avons fait hautement ressortir les titres de M. Van de Weyer à la renommée comme homme d'État, diplomate et homme de lettres. »

et la confiance qu'il lui accordait, son fils la lui avait continuée. Le maintien le plus strict de la politique constitutionnelle et de l'alliance la plus étroite et la plus intime avec la Grande-Bretagne, tels étaient les principes qui ont guidé la carrière politique de M. Van de Weyer... Depuis le temps où la princesse Victoria n'était qu'une enfant de dix ans, jusqu'aux jours où elle est devenue reine, épouse et veuve, le ministre belge a toujours vécu avec elle dans l'intimité ; et nous croyons que lorsqu'on écrira l'histoire du règne heureux de Sa Majesté, on trouvera que peu d'hommes ont exercé sur notre cour plus d'influence que l'ancien ambassadeur de Belgique. Cette influence a été honorable pour la cour comme pour lui. Il ne prenait point part à la politique anglaise et n'avait jamais recherché de distinction personnelle dans le pays où il résidait, et c'est parce qu'on savait qu'il n'avait pas d'intérêt ou de parti personnel à servir, et qu'il n'était influencé que par son sincère attachement pour la Reine et pour l'Angleterre et par son honnête désir de donner de bons conseils, qu'on recherchait toujours son avis et que sa voix était écoutée avec respect. »

L'article du *Daily News* n'était pas moins

remarquable : « Il était le dernier, disait-il du défunt, d'une lignée de grands hommes d'État, honoré de la plus intime confiance de deux familles royales et de deux dynasties, employé comme intermédiaire dans les transactions les plus considérables... Ce n'est un secret pour personne que la Reine le consulta souvent avant son mariage et que, dans les dernières années de sa vie, le prince consort eut fréquemment recours à ses avis. Sa Majesté avait pour lui le respect le plus affectueux et lui fit des adieux très-touchants sur son lit de mort. Un peu avant, si nous ne nous trompons, la veille même de sa mort, il reçut la visite du prince de Galles, avec lequel il s'entretint avec un vif intérêt et une intelligence soutenue sur les sujets de la politique actuelle. Soit comme président du « Royal literary fund » ou comme membre du conseil de cette institution, soit comme orateur dans les banquets publics, ou comme gentilhomme campagnard s'adressant à ses voisins dans un comice agricole, son expression et ses pensées étaient anglaises jusqu'à la moelle. Il y a quelques années, il rendit une dernière visite à la Belgique et revit la scène de ses premières luttes et de ses premiers triomphes. Il avait servi sa patrie avec tout son cœur et toutes ses forces, et

s'était acquis la gratitude de ses compatriotes. Sa seconde patrie lui doit un grand exemple de vertus publiques et privées, et porte le deuil d'un homme d'État dont le patriotisme ne s'est jamais partagé, mais s'est doublé en raison de ses doubles devoirs, et qui a été aimé comme il le méritait pendant sa vie et qui sera de même regretté après sa mort, ainsi que le sont toujours les bons, surtout par ceux qui le connaissaient le mieux. »

Les restes mortels de l'éminent homme d'État avaient été conduits de Londres à New-Lodge pour être ensevelis, le 28 mai, dans le cimetière attenant à l'église de Braywood. Bien que la cérémonie funèbre dût avoir un caractère privé, la reine d'Angleterre et les princes de la famille royale voulurent rendre un dernier hommage à l'illustre défunt. Le représentant de la reine Victoria, le prince de Galles, le duc d'Edimbourg et le prince Christian marchaient derrière le cercueil ; venaient ensuite les membres de la légation belge. Le deuil était conduit par les deux fils du défunt. Après que la première partie du service eut été célébrée dans l'église, le cortége se reforma et se rendit au cimetière. Lorsqu'il se trouva rassemblé autour de la tombe, Mme Van de Weyer et ses filles dépo-

sèrent sur le cercueil des couronnes d'immortelles dont quelques-unes avaient été envoyées par la reine Victoria et les membres de la famille royale. Le prince de Galles y déposa une rose blanche.

Sur le cercueil on lisait cette simple inscription :

JEAN-SYLVAIN VAN DE WEYER, NÉ A LOUVAIN (BELGIQUE), LE 19 JANVIER 1802, MORT A LONDRES, LE 23 MAI 1874.

La mort de M. Van de Weyer avait fait également une grande sensation en Belgique, et la presse nationale n'avait pas été moins élogieuse que la presse anglaise. Mais il ne fallait pas se borner à cette manifestation.

Le collége échevinal de Louvain prit les résolutions suivantes : le nom de VAN DE WEYER sera donné à l'une des grandes rues de la ville ; une inscription honorifique rappellera la maison où se passa l'enfance de l'illustre patriote ; une souscription sera organisée pour élever à Van de Weyer une statue en bronze.

Le comité qui a été institué à cet effet ne nous a rien laissé à dire. Voici son appel au public :

« Un homme qui, après avoir été l'un des

fondateurs de notre indépendance nationale, a largement contribué à la consolider en lui gagnant la bienveillance des grandes puissances, un ancien ministre du Roi, un écrivain que les lettres belges peuvent revendiquer à juste titre et auquel la ville de Louvain est fière d'avoir donné le jour — M. Sylvain Van de Weyer vient de s'éteindre à Londres.

« Le conseil communal de notre ville, dans sa séance du 8 juin 1874, a, par un vote unanime, décidé d'honorer la mémoire de ce grand homme en lui élevant un monument destiné à rappeler aux générations futures l'exemple de son patriotisme et de ses vertus civiques.

« Le monument à élever à Van de Weyer doit être le produit d'une manifestation nationale, bien plus qu'une simple affirmation de la reconnaissance de sa ville natale.

« Sans doute Louvain a une dette toute spéciale à acquitter envers un de ses enfants les plus illustres; mais il convient de ne pas perdre de vue ce que lui doit la Belgique entière dont il a si puissamment aidé à fonder l'indépendance. Qui en effet pourrait oublier la part qu'il a prise à l'établissement de notre dynastie populaire?

« La dette de gratitude contractée envers Van de Weyer est une dette nationale; c'est

dans cet esprit que nous faisons un appel, non-seulement à nos concitoyens, mais au gouvernement, aux administrations publiques, aux corps constitués, à tous ceux qui ont le respect de nos traditions et le culte des grands hommes. »

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE

DE C. MUQUARDT, HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

PAR THÉODORE JUSTE

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8° (1).

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de

(1) Traductions anglaise, allemande et flamande.

l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Louis de Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

Le baron Nothomb, ministre d'État, etc. etc., 2 vol. in-8°.

CHAQUE OUVRAGE SE VEND SÉPARÉMENT.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12. (Épuisé.)

Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

La Révolution belge de 1830, d'après des documents inédits, (1817-1830), 2 vol. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol. in-8° ([1]).

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12 ([2]).

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'Etat, 1 vol. in-8°.

Guillaume le Taciturne, d'après sa correspondance et les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

([1]) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).
([2]) Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

APPRÉCIATIONS DIVERSES

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. » — *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre ; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplétement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et les premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liége.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand.*

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum.*

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique.* » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg.)

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt.*

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liége.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avaient rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appréciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liége.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » —*Heidelbergher Jahrbücher der Literatur.*

« Cette biographie éclaircit bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » —*Hamburgischen Correspondenten.*

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge*, une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national.*

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold Ier près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold Ier. » — *Journal de Bruxelles*.

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge*.

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift*.

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle*.

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge*.

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liége.*

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge.* C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement.*

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge.*

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere. » — *Journal de Bruxelles.*

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge,* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge.*

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'État. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge.*

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique.... » — *Journal de Bruxelles.*

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttes, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes : il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer : c'est celui du lieutenant général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du général Goblet, par le roi Léopold Ier et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de la Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge.*

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liége.*

LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° (1).

« Cette biographie du roi Léopold Ier n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

(1) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation, by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8°.

Leopold I, Köning der Belgier, nach ungedruckten quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste. (Gent, W. Rogghé), in-8°.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold Ier, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge.*

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles.*

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand.*

« La biographie de Léopold Ier présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur.*

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liége.*

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière…» — *Revue des Deux Mondes.*

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold Ier. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold Ier, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord.*

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold Ier; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift.*

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt.*

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold Ier, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift.*

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest of this life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for har work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News.*

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it wat never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historica literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — *Bell's Weekly Messenger.*

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette.*

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is: the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum.*

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner.*

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction. » — *Morning Post.*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

« A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold Ier, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

Fan, le publiciste clervoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. » — E.-L. (*Journal de Liége.*)

« M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » » — *Indépendance belge.*

« ... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une très-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices. . » — *Revue de Belgique.*

« Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auquel ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold Ier à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold Ier, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes; mais qu'y faire? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre*, avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *veto* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. » — E. P. (*Revue catholique,* 15 juillet 1871.)

« ... Enough for us that this Life of Sylvain Van de Weyer abounds in interesting matter — literary, social, and political; doing ample credit to M. Juste's discrimination, literary ability, and research... Rarely, very rarely, does it come to pass that the entire career of so eminent and active a man can be laid bare before the world in his lifetime — safely, fearlessly, and thruthfully — without reticence and without offence. » — *The Times.*

« Under the title of « The Founders of the Belgian monarchy » M. Théodore Juste has written one interesting series of biographies of the principal statesmen and diplomatists who cooperated in an enterprise which was more difficult and more perilous than, after forty years of success and prosperity, the present generation would readily suppose... Of these men, the one who forms the subject of the ninth of M. Juste's biographies has especial claims upon the regard of Englishmen; indeed, by long

residence among us, by family alliance, and by a peculiar and quite exceptional position as the representative of the Court most nearly allied to our own, and the most intimate and confidential adviser of his Sovereign, M. Van de Weyer has, for the best portion of a public life concerned with the highest cares and responsibilities, made England something more than his second country... » — *The Saturday Review*.

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste a voulu tracer de cette belle et sympathique figure un portrait digne, vrai et complet. Il n'a omis aucun renseignement ni négligé aucun détail. Aussi son œuvre est-elle une des meilleures et des plus intéressantes parmi celles qu'il a consacrées à la mémoire des fondateurs de la monarchie belge. » — *Journal de Bruxelles*.

« ... On trouvera dans cette biographie une foule de renseignements curieux sur l'histoire nationale contemporaine : ils sont comme toujours puisés à ces sources inédites et notamment à ces correspondances intimes que M. Juste a le talent et le bonheur de se procurer. » —*Revue catholique*.

LORD PALMERSTON.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste s'est occupé surtout de représenter lord Palmerston dans ses rapports avec la constitution et le maintien de l'État belge, et a complété par d'autres communications les notions historiques dues au célèbre biographe du grand ministre anglais. » — *Journal de Liége*.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

L. De Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'Etat belge, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

Le baron Nothomb, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.

